

Appel à contributions sur les libertés de création et d'expression

La faculté de droit et de science politique de l'Université de Bordeaux a pris l'initiative de créer une revue sur le droit français en anglais : la Montesquieu Law Review. En effet, si le droit français et la doctrine jouissent toujours d'un grand rayonnement, force est de constater que ceux-ci déclinent en raison de l'insuffisante diffusion en langue anglaise. La MLR a précisément pour ambition de rendre accessible au public anglophone les évolutions importantes du droit français et de la doctrine française.

La MLR est trimestrielle. Sur les quatre numéros publiés, deux sont des dossiers thématiques. Conformément à la pratique, maintenant habituelle, de la *peer review*, chacun des papiers soumis fera l'objet d'un examen par le comité scientifique de la MLR composé d'universitaires français et étrangers.

A ces fins, le Comité scientifique, présidé par les professeurs Jean-Bernard Auby et Mireille Delmas Marty, lance un appel à contributions pour ce deuxième numéro spécial **sur les libertés de création et d'expression**.

Le Comité souhaiterait donc recevoir des contributions autour des thématiques suivantes :

- Articulation des sources nationales (Constitution, code de la propriété intellectuelle, code pénal, loi du 29 juillet 1881 sur la presse...) et des sources internationales et européennes (Pacte sur les droits civils et politiques, Pactes sur les droits économiques sociaux et culturels, Convention européenne des droits de l'Homme, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, législations de l'Union...) dans le système juridique français en matière de libertés de création et d'expression.
- Existe-t-il une conception française de la liberté d'expression ? A-t-elle évolué sous l'influence de la Cour européenne des droits de l'Homme ?
- La liberté de manifestation ; la liberté de réunion.
- La liberté scientifique ; les libertés académiques.
- Existe-t-il une conception française de la propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique, propriété industrielle) ? A-t-elle évolué ces dernières années ? Est-elle adaptée aux défis du numérique ?
- Droit du travail et propriété intellectuelle.
- La propriété intellectuelle des personnes publiques.
- Autorités administratives et libertés de création et d'expression.
- Le droit pénal et les libertés de création et d'expression.



- Liberté de création et d'expression face aux nouvelles technologies.
- Liberté de création et d'expression et principe de laïcité.
- Liberté de création et d'expression et financements publics.

Les auteurs intéressés sont priés de bien vouloir envoyer en premier lieu une proposition d'article, en français, sous forme de résumé indiquant les différentes parties, titres... etc., sous format électronique (de préférence en Word ou en .pdf) à mlr@u-bordeaux.fr, avant le **30 septembre**. Une réponse sera donnée avant le **15 octobre 2015** et en cas de réponse positive, les papiers seront à remettre, en français et sous format Word, avant le **15 novembre 2015**.

A noter : le nombre maximum de mots pour chaque article sera de **3.000–3.500 mots ou 20.000–23.000 signes**, y compris les espaces et les notes de bas de page.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec la Montesquieu Law Review : mlr@u-bordeaux.fr

Le Forum Montesquieu

Le Forum Montesquieu est un centre d'innovation sociétale et de recherche interstitielle ayant pour vocation la création d'une nouvelle plateforme de recherche, de formation professionnelle et d'enseignement dans le domaine du droit et de la science politique.

Ce pôle d'expertise labellisé dans le cadre de l'« Initiative d'excellence » vise à promouvoir et développer les atouts de l'université de Bordeaux en tant qu'institution de recherche et d'enseignement supérieur de premier plan. À travers ses trois axes structurants, le "labo", le "club" et la "maison", le Forum Montesquieu conjugue innovation et transfert pour les acteurs du monde juridique, socio-économique, scientifique, les étudiants et la société civile tant à l'échelle locale qu'internationale.

Recherche, formation, valorisation des savoirs, renforcement des partenariats socio-économiques et animation de la vie du campus... tels sont les raisons de vivre du Forum.

